

Catégories de membres SVAKT

Statut	Conditions	Qualifications	Formation continue	Adhésion
Membre sympathisant	Nouveaux diplômés Médecins et intéressés	Reçoit toutes les infos et la documentation du SVAKT Sur la liste des membres N'a pas le droit de faire de la publicité	Aucune	CHF 100.-
Membre	- Diplôme - Curriculum vitae - 250 unité-séances en art-thérapie (qu'ils aient effectués pendant le dernier tiers de la formation intégrale correspondante et sous la direction/la surveillance resp. la supervision qualifiée compétente et/ou après obtention du diplôme ou pratique et expérience professionnelle)	Reçoit toutes les infos et la documentation du SVAKT Sur la liste des membres et des thérapeutes	50 heures sur 2 ans Strictement limitée à la liste de formation continue du SVAKT pendant 3 ans Après 2 ans: possibilité de devenir membre spécialiste	CHF 260.-
Membre spécialiste	Comme Membre Après 2 années de mentorat et: - 2 Présentations thérapeutiques documentées - un rapport d'un mentor médical et d'un mentor art-thérapeute Avec titre personnel de la section médicale du Goetheanum Avec Diplôme de l'Examen Fédérale Professionnel Supérieur d'art-thérapie ou diplôme Hautes Ecoles Spécialisées	Reçoit toutes les infos et la documentation du SVAKT Sur la liste des membres et des thérapeutes Condition pour être mentor et enseigner en formation continue	50 heures sur 2 ans Choix libre en art, art-thérapie et médecine	CHF 260.-
Membre d'honneur	Membres qui ne sont plus dans la vie active en raison de leur âge et qui se sont distingués dans le domaine de l'art thérapie anthroposophique	Reçoit toutes les infos et la documentation du SVAKT Sur la liste des membres Qualification individuelle pour la formation continue et le mentorat	Aucune	Participation libre